ID: 031-213105612-20191106-D2019_87-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

100 100

30

H

8

88

90

100

82 8

8

908

100

10 N

100

16 16

80

100

. .

DE 10

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- avant pris part au vote : 28
- procurations : 4

ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

L'an deux mille dix-neuf et le 6 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 31 octobre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

MAIRIE DE L'UNION 31240

Etaient présents: M. Marc Pere, M. Yvan Navarro, Mme Isabelle Godeas, M. Joël Feuillerat, M. Philippe Baumlin, Mme Sylvie Pierot, M. Laurent Roux, Mme Monique Guedes, M. David Rofe, Mme Michele Chave, M. Frederic Bamiere, Mme Katy Colder, Mme Nathalie Simon-Labric, M. Patrice Etave, M. Jean-Marie Vitrac, M. Dominique Gironnet, Mme Nathalie Gauvrit, Mme Valerie Quoniam-Dourel, M. Denis Molet, Mme Nadine Maurin, M. Xavier Mangogna, Mme Brigitte Cabanes-Murith, Mme Christine Gennaro-Saint, M. Jacques Dahan

05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration: Mme BRIGITTE BEC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M. MARC PERE), MME FLORENCE TOULZE (Pouvoir donné à MME VALERIE QUONIAM-DOUREL), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

<u>Etaient absents excusés</u>: M. Frederic Combe, Mme Elisabeth Attelan, Mme Isabelle Seror, Mme Claude Riera, M. Nicolas Costes

M. DOMINIQUE GIRONNET a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2019/87

Objet : Le Groupe Les Chalets - Subvention - Déduction pénalité SRU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi par la SA des Chalets – Groupe des Chalets (Logements locatifs sociaux et accession sociale à la propriété) d'une demande de subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € afin d'équilibrer financièrement une opération de construction d'une résidence Sénior.

Il s'agit d'une résidence de 22 logements (21 T2 et 1 T3), destinée et adaptée aux personnes âgées de plus de 60 ans, dans une diversité d'âge, afin de leur permettre d'habiter leur domicile le plus longtemps possible, et d'une salle commune de 40m² pour accueillir des activités à l'attention des résidents.

La résidence située au 2 avenue de Cornaudric, en lieu et place d'une maison d'habitation, donne sur l'impasse de la Grive et participe par sa qualité architecturale à son intégration dans l'environnement proche.

Ce projet permettra de développer une résidence Sénior à taille humaine, au cœur du centreville, offrant un accès facilité aux commerces de proximité, services publics, services médicaux et transports en commun.

Envoyé en préfecture le 07/11/2019

Reçu en préfecture le 07/11/2019

Affiché le

- 7 NOV. 2019

ID: 031-213105612-20191106-D2019 87-DE



Monsieur le Maire ajoute que, conformément aux articles L.302-7 et R.302-16 du Code de la Construction et de l'Habitation, le montant de cette subvention sera déductible de la pénalité Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) en 2021.

Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal:

- D'accorder à la SA des Chalets Groupe des Chalets une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € pour équilibrer financièrement l'opération de construction d'une résidence Sénior au 2 avenue de Cornaudric
- De l'autoriser à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre

Décision

200

100

100

. .

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

- Transmis le - Affiché le

Moins 2 voix contre (M JACQUES DAHAN, M.ERWAN DANIEL)

- D'accorder à la SA des Chalets Groupe des Chalets une subvention d'investissement à hauteur de 200 000 € pour équilibrer financièrement l'opération de construction d'une résidence Sénior au 2 avenue de Cornaudric
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à sa mise en œuvre

Pour copie conforme,

Le Maire, Marc PÉRÉ

- 7 NOV. 2019
- 7 NOV. 2019
Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint au Maire David ROFÉ